



Début imminent du projet Havre des Falaises de Piedmont

La priorité va à la protection de l'environnement

Piedmont, le lundi 4 mars 2019 – Faisant une fois de plus la démonstration de sa grande sensibilité environnementale, la Municipalité de Piedmont tient à rassurer ses citoyens quant au suivi serré qu'elle exerce sur l'évolution d'un projet immobilier innovateur qui prendra forme sous peu près du secteur protégé des Falaises.

Du même coup, elle confirme que le projet Havre des Falaises ira de l'avant à Piedmont à la suite d'une entente intervenue entre le promoteur Sylco construction et la Ville de Prévost. Le litige portait sur la voie d'accès menant au développement à venir, le principal problème étant que cette artère se trouve en territoire prévostois.

« Situé entre le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et la réserve Alfred Kelly, le projet se veut une intégration harmonieuse en tout respect de la nature », explique d'entrée de jeu la mairesse Nathalie Rochon. Bien qu'elle se dise heureuse de la conclusion des discussions avec la Ville voisine, celle-ci demeure toutefois soucieuse de la protection maximale de ce paysage bucolique. Notons que le projet présenté respecte en tous points la réglementation municipale actuelle. Il consiste en la construction de 80 résidences unifamiliales isolées, en plus d'un total de 192 logements répartis dans 48 bâtiments constitués de duplex jumelés.

En consultation avec Conservation de la nature Canada et avec les organismes régionaux de conservation et de gestion de la réserve naturelle Alfred Kelly, la Municipalité s'assurera de la protection maximale des lieux représentant une bonne valeur environnementale. En ce sens, elle exige déjà que les 10 % de la superficie à développer devant obligatoirement être versés au de fonds de parc soient entièrement constitués d'espaces verts. De plus, les terrains accueillant les maisons unifamiliales auront un minimum de 5 000 mètres carrés (53 800 pi. ca.) et seront desservis par les services d'aqueduc et d'égout, évitant le déboisement supplémentaire nécessité par l'installation de puits et de fosses septiques.

Enfin, des discussions sont présentement en cours avec le promoteur afin de préserver, à même les 10 % d'espaces verts, les sentiers existants situés hors de la réserve Alfred Kelly. Outre ces espaces verts, notons que s'ajoutent les cours d'eau et leurs bandes riveraines, qui constituent déjà d'importants corridors fauniques en lien avec la rivière du Nord. Quant au chemin d'accès, il existe déjà, ce qui évitera le déboisement supplémentaire, et sera doté d'une nouvelle piste multifonctionnelle.

Dans les prochains mois, Sylco construction sera invitée à présenter l'ensemble de la démarche lors d'une séance publique d'information s'adressant aux citoyens de Piedmont, à laquelle elle expliquera les sept phases de réalisation du projet et identifiera les différentes mesures qui seront mises en place pour assurer la cohabitation harmonieuse entre l'humain et la nature.

En harmonie avec l'histoire de Piedmont

Le nom Piedmont est dérivé du terme géographique « piémont » qui désigne une vaste plaine située au pied d'un massif montagneux. De la même manière, la Municipalité de Piedmont se distingue par ses grands espaces verts et ses splendides montagnes, sur un territoire dont près de **20 %** de la superficie est protégée contre tout développement. À ce titre, la Réserve naturelle Alfred Kelly, qui représente la majeure partie de ce 20 %, couvre près de 500 hectares presque entièrement situés à Piedmont et est devenue un milieu naturel emblématique de toute la région. En protégeant ainsi son environnement, la Municipalité est devenue un modèle exemplaire pour ses voisines en matière de préservation des paysages naturels pour le bien-être de toute la région des Laurentides.

Rappelons qu'en 2010, la Corporation pour le développement de la jeunesse ERS, jusque-là propriétaire des lots du secteur des Falaises, a procédé à la vente d'un terrain de près de 63 millions de pieds carrés, au prix de 7 M\$. Pour sa part, Conservation de la nature Canada, avec l'aide de plusieurs donateurs, a acquis près de 50 millions de pieds carrés (environ 80 %), au coût de 4 M\$, pour les protéger. L'organisme a repéré les sections les plus sensibles du terrain, du point de vue environnemental, pour les conserver et les préserver. Les falaises, incluant une zone de protection intensive et une zone tampon, ont ainsi été protégées à perpétuité. C'est alors que naissait la réserve Alfred Kelly.

Parallèlement, Sylco construction a acquis pour 3 M\$ le reste du terrain, soit près de 13 millions de pieds carrés, dans le but de le développer.

Au final, il en résulte donc un bel exemple de développement durable, où la dimension écologique a nettement prédominé sur l'aspect économique.

- 30 -

Informations :

Michel Girouard

Consultant en communications pour la Municipalité de Piedmont

Tél. : 450 224-8500